



*Mission Permanente du Bénin auprès de l'Office des Nations Unies et des
autres Organisations Internationales à Genève*

*Ambassade de la République du Bénin
près la Confédération Suisse*



INITIATIVE SECTORIELLE
EN FAVEUR DU COTON

Le Programme Route du Coton WT/CFMC/W/73

présentation par S.E. Monsieur **Eloi LAOUROU**
Ambassadeur, Représentant Permanent du Bénin à Genève,
Coordonnateur du C-4

Les capsules de Coton





*Mission Permanente du Sénégal auprès de l'Office des Nations Unies et des
autres Organisations Internationales à Genève*

*Ambassade de la République du Sénégal
près la Confédération Suisse*

Champs de Coton





*Mission Permanente du Bénin auprès de l'Office des Nations Unies et des
autres Organisations Internationales à Genève*

*Ambassade de la République du Bénin
près la Confédération Suisse*

Usines de textile





*Mission Permanente du Bénin auprès de l'Office des Nations Unies et des
autres Organisations Internationales à Genève*

*Ambassade de la République du Bénin
près la Confédération Suisse*

Usines d'égrenage de coton





*Mission Permanente du Bénin auprès de l'Office des Nations Unies et des
autres Organisations Internationales à Genève*

*Ambassade de la République du Bénin
près la Confédération Suisse*

Campagne de Commercialisation du Coton





*Mission Permanente du Bénin auprès de l'Office des Nations Unies et des
autres Organisations Internationales à Genève*

*Ambassade de la République du Bénin
près la Confédération Suisse*

I- La Route du Coton

Pourquoi la Route du Coton?

- Pays et régions où le Coton est cultivé en tant qu'activité majeure:
 - ✓ pour l'économie;
 - ✓ lutte contre la pauvreté (revenus monétaires pour environ 15 millions de personnes);
 - ✓ emplois pour **70%** de la population active dans les zones productrices de Coton
 - ✓ sécurité alimentaire;
 - ✓ santé, éducation;
 - ✓ habitation;
 - ✓ développement rural;
- Un seul et même produit stratégique, le Coton
 - **8 à 12%** du PIB
 - **60%** des revenus totaux d'exportation
 - **70%** des revenus d'exportations agricoles
- Le C4 produit environ **2 500 000** tonnes de Coton, estimation campagne 2017-2018;
- Le Programme Route du Coton est une réponse au mandat donné sur le coton sur l'aspect développement (Décision Juillet 2014) et mandat des Conférences Ministérielles de l'OMC à Cancún, Hong Kong, Nairobi;



*Mission Permanente du Bénin auprès de l'Office des Nations Unies et des
autres Organisations Internationales à Genève*

*Ambassade de la République du Bénin
près la Confédération Suisse*

II- Objectif général du projet

« Améliorer la productivité et la **compétitivité de la filière coton/textile/habillement** de manière à favoriser la **transformation et la valorisation locale du coton** en vue de diversifier ses débouchés tant sur les marchés de la sous-région que sur les marchés internationaux avec une incidence positive sur la **création d'emplois directs et durables** au profit des populations du C-4 , notamment rurales, et contribuer ainsi considérablement à la **lutte contre la pauvreté et l'exode rurale des jeunes**»



*Mission Permanente du Bénin auprès de l'Office des Nations Unies et des
autres Organisations Internationales à Genève*

*Ambassade de la République du Bénin
près la Confédération Suisse*

III- Objectifs spécifiques poursuivis par le Programme Route du Coton

- Améliorer la production et la productivité dans les différents Segments des Chaines du Coton/textile et autres produits dérivés, notamment:
 - ✓ recherche semencière;
 - ✓ fourniture d'intrants;
 - ✓ récolte/le stockage;
 - ✓ commercialisation;
 - ✓ transport;
 - ✓ égrenage;
 - ✓ filature
 - ✓ textile/habillement;
 - ✓ certification;
 - ✓ autres produits (huile; biomasse; engrais; objets d'artisanats);
 - ✓ formation; échanges d'expériences, renforcement de capacité;
 - ✓ recherche/développement/Innovation;
 - ✓ gestion des risques, etc...
 - ✓ énergie;
 - ✓ adaptation au changement climatique.



*Mission Permanente du Bénin auprès de l'Office des Nations Unies et des
autres Organisations Internationales à Genève*

*Ambassade de la République du Bénin
près la Confédération Suisse*

IV- Impacts attendus

- ✓ **La création d'emplois** dans la filière coton/textile avec ses effets économiques induits ;
- ✓ **L'amélioration des conditions de vie** des communautés installées sur les sites de production et de transformation du coton dans les pays bénéficiaires du C-4 ;
- ✓ **L'accroissement des rendements à l'hectare** de la production du coton dans les pays du C-4 ;
- ✓ **L'amélioration substantielle du taux de transformation des productions locales** de coton de nos pays ;
- ✓ **L'augmentation de la contribution du coton au PIB** des pays bénéficiaires



V- Résultats directs escomptés

- **Amélioration du cadre des affaires** en vue de l'accroissement des investissements en direction du secteur cotonnier susceptible d'avoir une incidence positive sur l'industrialisation de la filière.
- **Amélioration de la qualité et augmentation du prix du coton-graine** conduisant à une augmentation des revenus des producteurs ainsi qu'à une profitabilité accrue des sociétés cotonnières.
- **Une nette amélioration du cadre de vie des producteurs ruraux** et une stabilisation, voire un inversement, du flux de l'exode rurale des jeunes.
- **Accroissement de la productivité des sociétés cotonnières et des sociétés de textile** et de l'habillement conduisant à une augmentation de la compétitivité de la filière coton-textile ;
- **Diversification des produits issus du coton** et promotion de la commercialisation du coton et de ses dérivés au niveau du marché régional ;
- **Augmentation du commerce intra et interrégional** de produits dérivés du coton, du textile et de l'habillement



VI- Approche : Valeur ajoutée

Une vision multidimensionnelle de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne de valeur, de la production du coton jusqu'à l'habillement

Type de valeur ajoutée	Orientation pour une valorisation
Acquisition de valeur	Améliorer l'efficacité (et réduire le gaspillage) au sein des sociétés cotonnières et des entreprises de textile et d'habillement du C-4 à tous les niveaux de la chaîne de valeur et augmenter ainsi leur compétitivité.
Conservation de la valeur	Retenir une plus grande valeur en prenant en charge plus de fonctions à chaque niveau de la chaîne de valeur, par exemple en proposant des services aux acheteurs le long de la chaîne de valeur (ex. en offrant le transport C&F du coton, en facilitant le classement par instruments du coton, ou l'utilisation des produits dérivés, etc.).
Ajout de valeur	Renforcer et ajouter de la valeur au sein de l'entreprise et du secteur à tous les niveaux de la chaîne de valeur (ex. en proposant un produit amélioré grâce à un contrôle de la qualité du coton ou, pour le cas des textiles en utilisant de nouveaux tissus ou en augmentant la perception de la valeur, grâce à une certification du produit ou à une stratégie de marque).
Création de valeur	Créer de la valeur dans l'entreprise en exploitant de nouvelles chaînes de valeur telles que celle des produits dérivés et en ajoutant encore plus de valeur à la fibre de coton, notamment par un meilleur classement instrumental du coton
Distribution de valeur	Augmenter l'impact des entreprises cotonnières et du textile et de l'habillement sur le développement en impliquant les producteurs et les communautés pauvres en relation avec les entreprises du secteur et de la chaîne de valeur du coton, tout en respectant la parité et le respect de l'environnement.



*Mission Permanente du Bénin auprès de l'Office des Nations Unies et des
autres Organisations Internationales à Genève*

*Ambassade de la République du Bénin
près la Confédération Suisse*

VII- Coût

- Durée du Programme : **04 ans** pour la phase initiale;
- Coût: **20 millions d'Euros**;
- Il s'agit d'un programme intégrateur, d'envergure régionale;

VIII- Perspectives

- Sa mise en œuvre harmonieuse aura des résultats bénéfiques pour la promotion du Secteur Coton dans les pays du C4, et dans les autres pays couverts;
- Les partenaires techniques et financiers bilatéraux, régionaux et multilatéraux sont exhortés à contribuer à sa mise en œuvre, et à faire connaître, dès que possible, la forme de contribution qu'ils envisagent d'apporter.
